

La Commission permanente du 3 avril axée sur la transition écologique et les solidarités

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 3 avril 2023 à l'Hôtel de Communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et les solidarités

La transition écologique à l'ordre du jour

29 518 € d'aide à l'achat de 170 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer. 170 dossiers (correspondant à 132 vélos à assistance électrique et 38 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 29 518 €. Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **9 187 foyers pour un montant total de 1,71 M€**.

Partenariat avec le groupement Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium

L'alliance pour le recyclage des capsules en aluminium a pour but principal de rémunérer le tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités en valorisant la tonne recyclée pour un tonnage d'environ neuf tonnes sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Ainsi, une convention de partenariat est signée avec l'Alliance pour participer à ce type de recyclage et également au soutien de ce groupement à hauteur de 300 € par tonne recyclée.

Renouvellement de la convention avec Esatco Anjou pour la gestion et la mise à disposition de gobelets réutilisables

Esatco Anjou, filiale de l'Adapei 49 (Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales) gère et assure les prêts de gobelets réutilisables auprès des différents publics (particuliers, associations, professionnels, services et communes d'Angers Loire Métropole) lors de l'organisation d'événements ou de manifestations.

La communauté urbaine renouvelle et prolonge jusqu'en 2028 la convention avec Esatco Anjou.

L'aide aux victimes également au programme

7 000 € de subventions à l'association France Victimes 49

Angers Loire Métropole soutient l'association France Victimes 49 qui intervient dans l'accompagnement et l'aide aux victimes par l'octroi d'une subvention annuelle de 7 000 €. Angers Loire Métropole et l'association ont signé une convention d'objectifs pour la période 2023-2025.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>